

CR du stage philo Ile de France du 16 avril 2015 (à Paris, au S4, 18 participants)

ordre du jour de la matinée : A) les dédoublements en séries technos, B) l'affaire J-F Chazerans (collègue de Poitiers suspendu puis sanctionné).

A) Dédoublement de la philo en séries technologiques : les chiffres fournis par le MEN (audience intersyndicale de novembre 2014) confirment notre inquiétude. Une bonne moitié des dédoublements n'a pas résisté à la logique de l'autonomie des établissements en 2012-2013, alors que les TSTMG bénéficiaient encore, via une grille nationale, d'un horaire dédoublé. On peut raisonnablement conjecturer que la situation s'est encore dégradée depuis. Dans ce contexte, la lettre du MEN du 15 janvier 2015 (en pièce jointe [ici](http://www.snes.edu/je-pense-donc-JE-SUIS.html) : <http://www.snes.edu/je-pense-donc-JE-SUIS.html>), est très largement insuffisante en ce qu'elle n'a aucun caractère contraignant et ne remet nullement en cause l'arbitraire instauré par la réforme du lycée, dans la gestion locale des horaires à effectifs réduits. Pour mémoire, l'analyse du groupe philo est consultable [ici](http://www.snes.edu/Reforme-Fillon-Chatel-2010-2013-et-25129) (les effets présents et à venir de la réforme Chatel sur notre enseignement : <http://www.snes.edu/Reforme-Fillon-Chatel-2010-2013-et-25129>).

- Modalités d'actions à proposer aux autres académies assez rapidement (afin d'appuyer notre demande récurrente d'un retour à une grille horaire nationale garantissant les dédoublements en séries technologiques, demande à laquelle nous encouragerons à en « atteler » d'autres, dont le retour à un horaire de 4h en TS, la fin des classes mixtes...) :

1) nous proposons de profiter de la grève du **19 mai** pour appeler les collègues à se réunir en AG dans les académies (sur la base de propositions communes nationales, si possible intersyndicales et inter associatives : textes, plan d'action...) = seul moyen rapide de se réunir à nouveau d'ici le bac (voir avec les S3 pour les lieux).

2) mardi **16 juin** (veille du bac) : appel à des rassemblements académiques dans toute la France (audiences avec les recteurs, dépôt des motions actées le 19, conf. de presse là où c'est possible alors que les médias mettent la philo sous le feu des projecteurs)

3) **réunions d'harmonisation** (mobilisation des collègues !!!)

4) jeudi **2** ou vendredi **3 juillet** (c'est-à-dire, avant les délibérations du 1^{er} groupe du 6 juillet et avant l'annonce des résultats le 7, alors que nous aurons encore les copies sous le bras, a fortiori si les AG optent pour des rétentions de notes, rétentions potentiellement possibles jusqu'au 6 juillet. Pour mémoire, il nous est arrivé à Lille de rentrer les notes pdt les délibérations du 1er groupe, ce qui n'a pas manqué de produire son effet sur le rectorat, sans remettre en cause la date nationale de proclamation des résultats...) : rassemblement NATIONAL rue de Grenelle (avec audience). L'idée serait de faire "monter" à Paris les collègues (en bus, en covoiturage, en train, en vélo ou à pied ...).

B) Jean-François Chazerans nous rappelle les faits (plus d'info [ici](http://www.snes.edu/Deplace-pour-propos-deplace.html) : <http://www.snes.edu/Deplace-pour-propos-deplace.html>). Or, l'affaire a été classée sans suite par l'enquête de police, lavant notre collègue de toute suspicion d'apologie d'acte terroriste. La question est désormais de savoir si un recteur peut sanctionner arbitrairement un enseignant pour un délit classé sans suite. Car sanction il y a, dès lors qu'un enseignant titulaire devient TZR dans un département voisin. Alors, qu'est-il reproché à notre collègue ? Est-ce son militantisme dans une ville bourgeoise (au sein du DAL) ? Ce serait réduire la décision rectorale à un règlement de compte destiné à satisfaire les notables locaux. Est-ce un délit de faciès (sa casquette n'est pas en loden...) ? Ce serait réduire l'arbitrage du recteur à un préjugé social. Est-ce un délit d'opinion (faute de relayer celles du moment) ? Ce serait soupçonner cette affaire d'être dictée par des considérations idéologiques. Est-ce alors un délit pédagogique (hégémonie du débat dans la classe de philosophie) ? Ce serait un comble, vues les

circonstances de janvier. D'autant plus que notre liberté pédagogique est garantie par le code de l'éducation (il est vrai, « sous le contrôle des membres des corps d'inspection », mais en aucun cas, sous un **contrôle policier** et un interrogatoire de 5 h durant une garde à vue...).

Plus généralement, cette affaire sonne comme une menace, voire comme un avertissement, destiné à tous les enseignants et en particulier, aux professeurs de philosophie, d'histoire, de lettres... : voyez ce qui arrive à ceux qui sortent un peu du cadre, à ceux qui n'ont pas l'heur de plaire aux parents, faute de flatter l'opinion de leur progéniture ou celles dans l'air du temps ! Ce doute, cette inquiétude - voire, ces prémices d'une mise au pas ? - appellent des réponses bien au-delà de l'académie de Poitiers.

- Aussi, nous envisageons, pour relancer la pétition, de solliciter quelques grands noms de la philosophie.

- Le SNES et la FSU doivent défendre en haut lieu, leurs motions demandant l'annulation de la sanction qui frappe notre collègues de Poitiers.

Après-midi : C) se réapproprier l'histoire de notre enseignement (intervention d'Hervé Boillot), D) dans l'incertitude du calendrier politique (réforme de la réforme du lycée?), lancer une consultation de la profession (de l'état des lieux vers de nouveaux états généraux ?).

C) **Analyse** : intervention de notre collègue Hervé Boillot autour de sa thèse de sociologie sur l'enseignement de la philosophie en France depuis 1945 et la question de sa démocratisation (lire le résumé : <http://www.democratisation-scolaire.fr/spip.php?article182>). L'idée était de mettre en perspective, nos difficultés actuelles à enseigner la philosophie et quelques repères historiques qui ont contribué à leur formulation (journées de Sèvres en 70, états généraux à la Sorbonne en 79, rapport Bouveresse-Derrida en 89, querelle des programmes avant 2003...).

D) **Consultation** :

- la réforme Chatel du Lycée a désormais 5 ans, dont 3 sous un gouvernement « socialiste » qui - scénario inédit - se garde bien d'y toucher. Les promesses de bilan partagé en janvier 2015, puis avril... sont perpétuellement renvoyées aux calendes grecques. Il est probable que le MEN évite ainsi d'ouvrir un second front à l'heure où la réforme du collège s'inspire de ce qui a déjà fait le « succès » de la réforme Chatel initiée par la droite (autonomie des établissements sur fond d'austérité, etc.).

- Le CSP pour sa part, semble convaincu que le chantier de la réforme des programmes ne s'arrêtera pas au collège (pour étendre au lycée sa logique curriculaire).

- Devant ces incertitudes conjoncturelles, l'heure est propice à une réflexion de fond, libérée de l'urgence et du temps court des gouvernements, mais indispensable pour faire face à toute velléité politique de revenir sur la réforme du lycée, voire à sa remise en cause, sous la pression et la mobilisation des collègues. Le SNES pense ainsi que la tenue d'états généraux de la philosophie doit être à moyen terme, posée dans le paysage. Mais en amont et plus modestement, il faut consulter la profession pour faire « un état des lieux ». Un projet de questionnaire travaillé avec les associations professionnelles est en chantier, mais il a besoin d'être relancé. Sans rompre le dialogue avec les associations, le groupe philo a donc sollicité les collègues présents le 16, pour mener à terme ce nécessaire projet de consultation. Une proposition plus précise sera faite avant l'été.

Pour le groupe philo, J-F Dejours.